

Follet: Dreyer  
 88<sup>e</sup> Minut 1860.

Naples, le 13 Octobre 1860.

Circulaire

Excellences,

J'ai l'honneur de confirmer à Vos  
 Excellences ma précédente dépêche du 9 courant.

Le journal officiel du 10 courant, que Vos  
 Excellences recevront comme d'ordinaire sous bande  
 avec les autres journaux parus depuis ma dernière,  
 a publié un acte d'une grande importance pour  
 l'avenir commercial de ce pays; c'est un décret du  
 Dictateur portant la date du 24 Septembre dernier,  
 rendu sur la proposition de M.<sup>r</sup> Scialoja, alors  
 Ministre des Finances, actuellement remplacé  
 par le Baron Coppola. Ce décret met en vigueur  
 pour les provinces continentales de l'Italie méridio-  
 nale le tarif de douane piémontais, avec un  
 petit nombre de modifications portant sur les fils  
 & les tissus de chanvre, de lin, de coton & de laine.

Vos Excellences  
 le Président de la Confédération  
 et le Conseil Fédéral Suisse

Berne



sur les soieries, sur le papier. Le droit d'exportation sur l'huile d'Olive de toutes qualités, qui n'existe pas dans le tarif sarde, est en outre conservé.

Ce décret constitue sur presque tous les articles un abaissement de droit plus ou moins notable; sur beaucoup d'articles importants, cet abaissement est très considérable, ce qui devra tendre d'autant plus à imprimer un élan aux affaires d'importation, si les circonstances politiques n'y mettent pas obstacle, que depuis presque une année les affaires avaient éprouvé un arrêt complet, cause d'un côté par l'attente du renouveau du tarif annoncé, & exécuté en partie par le précédent Gouvernement, & de l'autre par les événements qui sont survenus.

Voici les réductions qui résulteront de l'adoption du tarif piémontais pour quelques articles qui intéressent la Suisse:

	Ancien droit.	Nouveau droit.
Tissus & rubans de soie le rotolo	Ɔ. 5. 50	Ɔ. 3. —
Ouvrages de mode, comprenant les broderies fines le rotolo	" 5. 56	" 3. 15
Montres d'or chaque	" 1. —	" — 47
" d'argent "	" —	" —
Fromages le cantaro	" 6. —	" 2. 94
Cuirs tannés "	" 10. @ 15	" 8. 39

Pour les tissus de coton la base de l'ancien droit étant la mesure de superficie, tandis que le nouveau est basé sur le poids, la comparaison ne peut être établie facilement, mais la réduction est considérable.

considerable.

Par contre le droit sur la Bijouterie se trouve élevé de Q. 2. - @ Q. 19. 24 le rotolo.

Vos Excellences auront remarqué dans le Journal officiel du 8 courant compris dans mon précédent envoi, un décret de même date du prodicteur Pallavicino, contresigné par le Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères Crispi, portant dans son article 1<sup>er</sup> la suppression de toutes les représentations diplomatiques & consulaires instituées par le précédent gouvernement auprès des autres Gouvernements. Un second article établit que le gouvernement de S. M. Victor Emmanuel sera prié de donner les ordres nécessaires à ses représentants à l'étranger pour la protection du commerce & des citoyens de l'Italie méridionale.

Un avis de la Secrétairerie d'Etat des Affaires Etrangères dans le journal de hier au soir indique, relativement aux Consuls, que jusqu'à ce que ces dernières dispositions soient effectuées, les Agents des Deux Siciles continueront leurs fonctions en protégeant les intérêts du commerce & de la navigation de l'Italie méridionale, & qu'un avis ultérieur annoncera la cessation de ces fonctions.

Quant aux représentants diplomatiques napolitains & aux fonctionnaires de tout grade de caractère diplomatique, un décret du 11 courant inséré dans le même journal, en destitue nominativement un certain nombre & met sous les autres

en disponibilité.

Depuis hier les esprits sont préoccupés d'une nouvelle crise ministérielle. Le Général Garibaldi paraît avoir présenté au Conseil des Ministres un décret que l'on attribue généralement aux insinuations du parti mazzinien & qui fixait au 11 Novembre les élections d'une Assemblée représentative, dont la mission aurait dû être, de déterminer les conditions de la réunion de l'Italie Méridionale au reste de la monarchie de Victor Emmanuel, après que la votation populaire du 21 du mois courant aurait accepté le plébiscite qui lui est proposé. Toutefois, le dictateur Pallavicino, le Ministre de l'Intérieur Conforti & la plupart de ses collègues se refusèrent à adopter cette proposition & présentèrent leur démission. La nouvelle en impressionna vivement l'opinion publique qui est surtout favorable à Pallavicino; elle fut acceptée cependant par le Dictateur qui était venu de Caserte à Naples. Dans l'après-midi de la journée de hier quelques démonstrations eurent lieu dans le sens de l'annexion immédiate & sans condition au Piémont; une députée de la garde nationale s'exprima dans le même sens dans une entrevue avec le Dictateur. Ce matin, le Ministère, par l'organe de M<sup>r</sup> Conforti, a annoncé du salon du palais où il se trouvait réuni, qu'il resterait aux affaires jusqu'à ce

jusqu'à ce qu'il fût remplacé; on ne connaît pas encore l'issue de la crise. En attendant une proclamation du Dictateur publiée hier soir dont je remets ci-joint le texte à Vos Excellences, annonce qu'aujourd'hui Victor Emmanuel doit franchir la frontière Napolitaine, & invite les populations à l'accueillir comme l'envoyé de la Providence, faisant abstraction de couleurs ou de partis. On m'annonce que dans ce moment le Général Garibaldi a harangué le peuple du balcon du palais de la Foresteria, en s'exprimant dans le même sens & en invitant toute la population à la concorde.

On annonce que le Marquis de Villamarina, Ministre de Sardaigne est déjà parti pour aller à la rencontre de Victor Emmanuel.

On affiche dans ce moment une dépêche du Gouverneur de Ferraro, annonçant que 2000 Piémontais commandés par Cialdini sont à Giulia Nova sur le territoire Napolitain & s'avancent par Pescara.

Les troupes Piémontaises dont ma précédente a annoncé l'arrivée à Vos Excellences ont pris position à Avessa, entre cette capitale & Capoue.

Je prie Vos Excellences d'agréer les assurances de mon profond respect.

L'Agent Général  
 de la Confédération Suisse.

O. Meyerhoff

Nachweisung der, die Zölle befreigenden Besichtigungen  
 aus Zambro & Zolldepartement, im Rubric ad acta.

Offiz. besetzt

## Ai Cittadini di Napoli

**Domani VITTORIO EMMANUELE , il RE d' Italia , l' eletto della Nazione, infrangerà quella frontiera che ci divide per tanti secoli dal resto del nostro paese , ed ascoltando il voto unanime di queste brave popolazioni comparirà qui tra noi.**

**Accogliamo degnamente il mandato della Provvidenza, e spargiamo sul suo passaggio, come pegno del nostro riscatto e del nostro affetto, il fiore della concordia a lui così grato ed all' Italia così necessario.**

**Non più colori politici! non più partiti! non più**

**discordie! . . . L' Italia una, come la segnano sa-  
vamente i popolani di questa Metropoli, ed il Re  
Galantuomo sieno i simboli perenni della nostra  
rigenerazione e della grandezza e della prosperità  
della patria.**

**Napoli 12 Ottobre 1860.**

**G. GARIBALDI.**

---

STAMPERIA DEL GIORNALE UFFICIALE DI NAPOLI.

4625.

Bundesrath vom 22. Oktober 1860.

Neapalisch.  
~~an~~ Zellenbuch  
Zurricht.

Comp adacta